

Question sur la majorité sexuelle...

Par **Cmoi**, le **25/10/2008** à **23:11**

Bonjour à tous,

Je ne sais pas si qqn a déjà posé la question que je vais poser.

Voilà j'ai vu que la majorité sexuelle en France est de 15ans aussi bien pour les filles que pour les garçons (relation hétéro et homo).

Un adulte quelque soit l'age (18 20 25 30...etc) a une relation avec un(e) mineur(e) de plus de 15ans. Est-ce qu'il risque quelques choses ?

- si les parents du mineur porte plainte pour viol et agression sexuelle.

ou

- si le(a) mineur(e) porte plainte après quelques mois ou années (par vengeance ou jalousie ou encore par pression des parents).

Il y en a qui disent que l'adulte ne risque rien et d'autre qui disent le contraire. Si il y a un vrai juriste qui pourrait me répondre svp.

Merci.